

NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2023/119

Genève, le 12 octobre 2023

CONCERNE :

Célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage 2024

1. En 2024, la Journée mondiale de la vie sauvage se penchera sur l'innovation numérique et cherchera à mettre en évidence la façon dont les technologies et services numériques peuvent favoriser la conservation de la vie sauvage et la coexistence entre l'homme et les espèces sauvages, aujourd'hui comme pour les générations futures, dans un monde qui est de plus en plus connecté.
2. Avec le thème « **Connecter les gens et la planète : étudier l'innovation numérique dans le domaine de la conservation des espèces sauvages** », les célébrations de la Journée mondiale de la vie sauvage 2024 s'attacheront à sensibiliser l'opinion aux dernières applications des technologies numériques dans le domaine de la conservation et du commerce des espèces sauvages, ainsi qu'à l'impact de certaines interventions numériques sur les écosystèmes et les communautés du monde entier. Cette journée promet de nous faire découvrir de nouveaux outils qui nous permettront d'intensifier nos efforts de protection de la biodiversité et des avantages que nous procurent les animaux et les plantes sauvages. Elle offrira une plateforme qui permettra une discussion équilibrée sur l'innovation numérique inclusive et responsable, tout en abordant les difficultés posées par la « fracture numérique », conformément aux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ODD).
3. Compte tenu du thème de la Journée mondiale de la vie sauvage 2024, les Parties et les parties prenantes sont invitées à soumettre des exemples d'innovations numériques qu'elles ont utilisées pour intensifier leurs efforts de conservation de la vie sauvage et qui pourraient servir d'inspiration à d'autres acteurs. Merci de bien vouloir inclure les éléments suivants :
 - a) une description de l'innovation numérique,
 - b) la situation géographique et les espèces concernées, le cas échéant,
 - c) les partenaires (noms et types de partenaires)
 - d) des exemples de résultats, et
 - e) toute autre information pertinente, y compris des liens ou d'autres références.

Les exemples de partenariats à petite échelle (école, quartier, organisation non gouvernementale locale, etc.) sont tout aussi précieux que ceux à grande échelle, montrant que

tout le monde peut participer à la conservation des espèces sauvages et à la Journée mondiale de la vie sauvage. Merci de bien vouloir soumettre ces informations le plus tôt possible, de préférence avant le **3 janvier 2024**.

4. Le Secrétariat rappelle que la [résolution Conf. 17.5 \(Rev. CoP19\), Mobilisation de la jeunesse](#), encourage toutes les Parties à étudier les possibilités de faire participer les jeunes aux questions relatives à la conservation des espèces sauvages et notamment à la CITES, par exemple en désignant des jeunes comme représentants lors de la célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage. Les jeunes sont les dirigeants et les décideurs de demain et, à ce titre, ils jouent un rôle important lorsqu'il s'agit de concevoir à quoi ressemblera la conservation numérique des espèces sauvages et comment nous arriverons à cette fin de manière responsable.
5. Le Secrétariat, aux côtés de partenaires tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW), Jackson Wild et d'autres entités, sera l'hôte des célébrations de la Journée mondiale de la vie sauvage 2024 le lundi 4 mars 2024 (heure et lieu à confirmer), celles-ci étant retransmises en direct à l'intention du grand public. De plus amples informations seront disponibles en temps voulu sur cet événement sur le site www.wildlifeday.org.
6. Pour toute question relative à la présente notification, merci d'écrire à info@cites.org en indiquant « Journée mondiale de la vie sauvage » en objet.